



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le 31 MARS 2025

ID : 085-200061265-20250327-2025_3_01-DE



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 19

DELIBERATION
DL CIAS 2025-3-01

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-
Préfecture le : 31 MARS 2025
- la publication le : 31 MARS 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 27 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 mars, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 20 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle Lys de Mer de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Maryse AUGUIN, Christine BERNARD, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Isabelle DURANTEAU, Thierry FAVREAU, Catherine GALAND, Marie-Renée GAZEAU, Muriel HABERT, Nelly HERROU, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER, Jean-Michel VINTENAT.

Conseillers absents et excusés : Béatrice BESSONNET, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET, Mylène BLANCHARD, Guillaume BOSSARD, Raphaël CHAUSSIN, Céline DELOMME, Nadine LECART, Sabrina PROUTEAU, Dominique SIONNEAU.

Pouvoirs : Mylène BLANCHARD à Christine BERNARD, François BLANCHET à Jean SOYER, Céline DELOMME à Dominique MALARY, Nadine LECART à Muriel HABERT, Sabrina PROUTEAU à Maryse AUGUIN.

Denise RENAUD est désignée secrétaire de séance.

Approbation du Compte de Gestion 2024
(budget principal et budgets Annexes)

M. le Responsable du Service de gestion comptable de Challans a transmis les comptes de gestion d du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif

Pour le budget principal et des budgets annexes, ils s'établissent ainsi :

Budget	Résultat de clôture 2023	Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2024
Budget principal	120 770,14	6 153 321,75	6 418 193,23	264 871,48	385 641,62
Investissement	-9 427,64	39 526,84	27 976,10	-11 550,74	-20 978,38
Fonctionnement	130 197,78	6 113 794,91	6 390 217,13	276 422,22	406 620,00
CHT	171 297,50	64 277,89	89 055,86	24 777,97	196 075,47
Investissement	208 889,49	5 351,00	48 750,25	43 399,25	252 288,74
Fonctionnement	-37 591,99	58 926,89	40 305,61	-18 621,28	-56 213,27
EHPAD	93 787,00	279 740,65	292 704,93	12 964,28	106 751,28
Investissement	330 554,40	78 139,71	131 153,18	53 013,47	383 567,87
Fonctionnement	-236 767,40	201 600,94	161 551,75	-40 049,19	-276 816,59
Résidence Autonomie « Les Primevères »	-88 519,73	796 277,69	978 807,90	182 530,21	94 010,48
Investissement	11 709,13	79 961,63	86 459,94	6 498,31	18 207,44
Fonctionnement	-100 228,86	716 316,06	892 347,96	176 031,90	75 803,04
SAAD	-22 889,87	95 683,44	125 820,82	30 137,38	7 247,51
Investissement			766,39	766,39	766,39
Fonctionnement	-22 889,87	95 683,44	125 054,43	29 370,99	6 481,12
TOTAL TOUS BUDGETS	274 445,04	7 389 301,42	7 904 582,74	515 281,32	789 726,36

Il est précisé que le résultat cumulé de la section d'investissement des budgets annexes Résidence Autonomie « Les Primevères » et SAAD sont différents de ceux déterminés par le compte administratif.

Sur le budget annexe Résidence Autonomie, une différence de 283,41 € apparaît correspondant :

- Au résultat de clôture de 2021 mentionné sur le compte de gestion 2022 à 7 819,59 € alors qu'il était de 9 067,52 € représentant une différence de 1 247,93€,
- À l'écriture de provision pour dépréciation des créances douteuses pour 964,52€, comptabilisée de manière semi budgétaire au lieu de budgétaire.

Pour le budget annexe "SAAD", l'écart apparaissant à hauteur de 766,39 €, correspond à l'écriture de provision pour dépréciation des créances douteuses, comptabilisées de manière semi budgétaire au lieu de budgétaire.

Ces différences feront l'objet de correction au cours de l'exercice 2025.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12, L. 1612-13 et L2121-31 et L. 5216-1 et suivants,

Vu les comptes de gestion 2024 établis par le M. le Responsable du Service de gestion comptable de Challans,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique : d'approuver les comptes de gestions 2024 du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, énumérés ci-après et tels que présentés au rapport :

- Budget Principal CIAS
- Budget annexe « CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE »
- Budget annexe « EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD »
- Budget annexe « RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES ST MAIXENT SUR VIE »
- Budget annexe « SAAD »

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 28 mars 2025,
Le Vice-Président du CIAS

Jean SOYER



a présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.